



Ordonnance de télécom CRTC 2026-58

Version PDF

Référence : 2021-135

Gatineau, le 1er avril 2026

Dossier public : 1011-NOC2019-0191

Ordonnance de paiement du Fonds pour la large bande – Approbation d'un rapport sur les fonds retenus – Mars 2026

1. Le Conseil approuve un rapport sur les fonds retenus soumis par le bénéficiaire de financement pour la large bande suivant, comme énoncé ci-dessous. Le Conseil estime que le projet a satisfait aux exigences applicables et répond aux objectifs du Fonds pour la large bande. Le rapport sur les fonds retenus démontre que le bénéficiaire exploite le réseau depuis un an conformément aux conditions de service énoncées dans la décision de financement et l'énoncé des travaux approuvé connexes. Le Conseil ordonne au gestionnaire du Fonds central d'allouer les fonds au bénéficiaire associé à cette retenue.

Bénéficiaire	Date de soumission	Référence de l'ordonnance de l'énoncé des travaux
Norouestel Inc.	15 décembre 2025	Ordonnance de télécom CRTC 2021-135

Secrétaire général